

République Française
Département
Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 05 décembre 2022

Date de la convocation
28/11/2022

Date d'affichage
28/11/2022

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal :
14
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Réf : 2022_0038

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
de Bourges le 16.12.22

Et publication ou
notification du 16.12.22

L'an 2022 et le 05 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mr FERRAND Christian, Maire ; Mmes BRAS Elodie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusées : Mmes CACHO Magalie, CAMUZAT Aurélie

Secrétaire de séance : Mme JOUAN Séverine

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement (RQPS Eau et RQPS Assainissement)

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité d'eau potable.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RQPS) de l'Eau et le RQPS de l'Assainissement, présentés lors du Parlement de l'Eau en novembre et lors du conseil communautaire du 17 novembre, sont présentés au Conseil Municipal. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service public. Dans ces rapports figurent des informations sur la tarification actuelle et à venir, et sur les travaux envisagés (réservoir de Brécy par exemple).

Après présentation des deux rapports, le Conseil Municipal

- Adopte le RQPS du service public d'Eau et du service public d'Assainissement
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 08 décembre 2022

Le Maire

Le secrétaire de séance

